

BUDGET 2018

entretien avec Gilbert MINOUX, adjoint aux Finances et au Contrôle de gestion

Comment se portent les finances de la ville ?

GM : grâce aux efforts sur le fonctionnement réalisés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Economies mis en place dès 2014, notamment pour faire face à la baisse drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, et grâce à notre politique d'investissement tout à la fois volontaire et raisonnable, les finances de la ville se portent bien !

Dans un contexte de taux d'emprunt bas depuis plusieurs années, notre dette est très largement maîtrisée, avec une capacité de désendettement de 3,93 années au 31 décembre 2017, contre 7,9 ans en 2009 et 4,6 ans en 2014. Nous sommes très en deçà de la moyenne nationale des communes de même strate (5 ans).

Enfin, notre capacité d'autofinancement est à un très bon niveau, ce qui est un indicateur important en finances publiques.

Comment s'expliquent les plus de 900 000 € d'excédent de Fonctionnement cumulé à la fin de l'exercice budgétaire 2017 ?

GM : très simplement ! Pour deux tiers, cela vient de dépenses prévues, mais non réalisées pour différentes raisons (projets réétudiés, vacances de poste empêchant la mise en œuvre d'externalisation...) et d'un virement prévu de la section de Fonctionnement à la section d'Investissement (autofinancement). Pour un tiers, cela provient de recettes supplémentaires plus importantes que projetées, par exemple les droits de mutation (recette fiscale perçue lors d'une cession immobilière) ou certaines régies municipales (restauration scolaire, cimetière...).



Gilbert MINOUX

Le désengagement de l'Etat se poursuit toujours ?

GM : il est moins brutal concernant la DGF, qui s'est toutefois stabilisée à un niveau très bas puisqu'elle s'élèvera cette année à 51 % du montant perçu en 2014. Mais il faut comprendre que ce désengagement se poursuit de manière moins visible, et comme l'a récemment déclaré Jacques TOUBON, Défenseur des droits, « la France souffre d'un retrait des services publics ». Cela n'est pas sans incidence au niveau communal : nos concitoyens se tournent de plus en plus vers les mairies qui sont en premières lignes et qui pallient autant que possible les carences de l'Etat ou des autres collectivités dans bien des domaines. Cela entraîne des dépenses de fonctionnement.

Le renouvellement démographique sautronnais et le rajeunissement de la population génèrent également des besoins en terme de services publics : il faut par exemple savoir que plus de 41 % de la masse salariale sautronnaise est ainsi consacrée au secteur Enfance-Jeunesse ! Dans ce contexte, et afin de préserver l'avenir, le conseil municipal a voté une légère augmentation des taux communaux qui, doit-on le rappeler, sont toujours très-très bas par rapport à la moyenne des taux communaux dans les communes de Nantes Métropole (voir comparatif sur page ci-contre).

Quels sont les grands investissements en 2018 ?

GM : comme prévu nous allons terminer durant cette année budgétaire les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire et de l'école de la Rivière, ainsi que ceux de la nouvelle aire de loisirs «Ludo'Sport» du complexe sportif. Nous allons en outre initier les travaux de confortement des berges de l'étang de la Bretonnière (voir article page 16).

S'agissant des salles municipales, l'espace Marie-Hélène GOULEAU va bénéficier de travaux afin d'être intégré à la bibliothèque (voir dossier pages 4-5). Nous avons également provisionné les travaux au niveau de la toiture de la salle Delta.

Concernant l'Enfance-Jeunesse, nous allons notamment continuer le renforcement de l'informatisation des locaux scolaires (remplacement d'ordinateurs, acquisition de vidéoprojecteurs interactifs, de deux classes mobiles, travaux de câblage et réseau...). Nous allons aussi acquérir un nouveau minibus pour les déplacements de l'Espace Jeunes.

Le nouveau cimetière va également bénéficier de travaux qui seront présentés dans un prochain magazine.

Enfin, il y aura bien entendu des investissements moins importants qui concernent par exemple le renouvellement du matériel utilisé par les services et les « petits » travaux d'entretien ou d'amélioration opérés dans les bâtiments municipaux.



Ludo'Sport

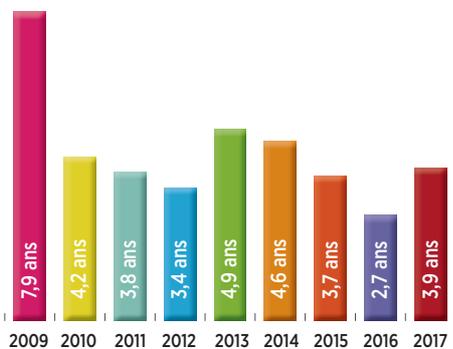
Taux (part communale)	En 2017 Ville de Sautron	En 2017, Moyenne des 24 communes de Nantes Métropole	En 2018 Ville de Sautron	Augmentation 2018 Ville de Sautron
Taxe d'habitation	16,40 %	19,96 %	16,56 %	+0,16 point
Taxe foncière (bâti)	16,94 %	22,00 %	17,11 %	+0,17 point
Taxe foncière (non bâti)	42,72 %	65,37 %	43,15 %	+0,43 point

Charge de personnel par habitant	
Ville de Sautron 2016	Moyenne nationale pour des communes de même strate - 2016
512 €/habitant	525 €/habitant

Endettement par habitant	
Ville de Sautron 2017	Moyenne nationale pour des communes de même strate - 2016
689 €/habitant	842 €/habitant

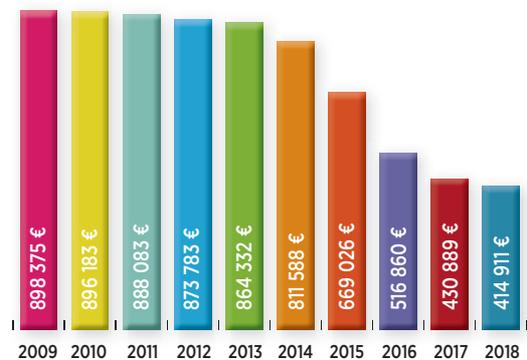
Evolution de la capacité de désendettement*

*Durée nécessaire à la ville pour rembourser sa dette



Evolution du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement*

*Versée par l'État



Coup de projecteur sur la fiscalité

Afin de vous exposer les conséquences de l'évolution de la **fiscalité communale** sur le budget des ménages sautronnais, vous trouverez ci-dessous quelques simulations de l'impact des taux d'imposition **votés par le Conseil Municipal** sur vos impôts à payer en 2018 par rapport à 2017*.



	Appartement Valeur locative 3000 €	Habitation moyenne Valeur locative 6500 €	Habitation plus importante Valeur locative 8000 €
--	---------------------------------------	--	--

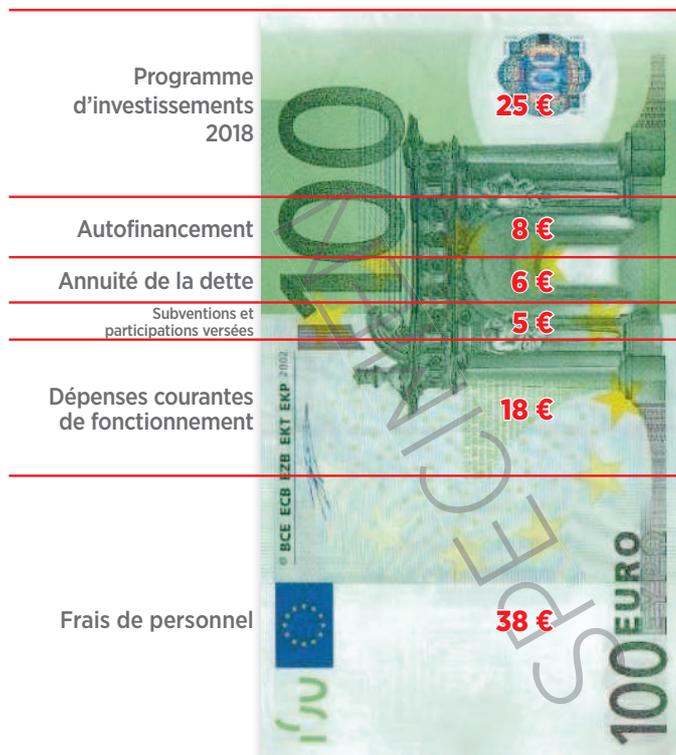
	Part communale	Part communale	Part communale
Couple avec 2 enfants			
Taxe habitation	+ 10 € / an	+ 23 € / an	+ 28 € / an
Taxe foncier bâti	+ 6 € / an	+ 12 € / an	+ 15 € / an
Couple sans enfant			
Taxe habitation	+ 11 € / an	+ 24 € / an	+ 30 € / an
Taxe foncier bâti	+ 6 € / an	+ 12 € / an	+ 15 € / an

*part communale uniquement, hors part métropolitaine, hors taxe sur le foncier bâti votée par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, hors frais de gestion de l'Etat et hors exonérations éventuelles et hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et après revalorisation annuelle de 1,25 % des bases fiscales par le Parlement.

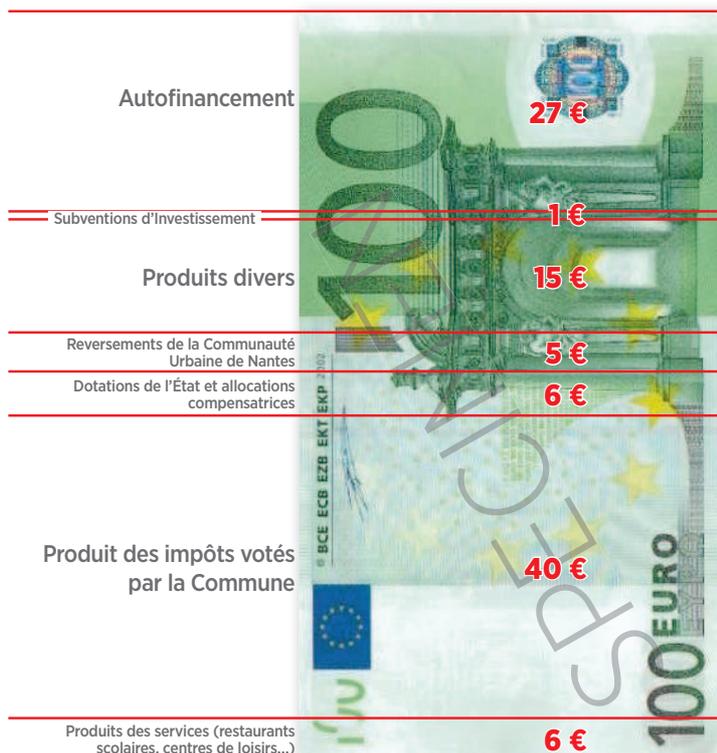
Tout savoir sur le budget 2018 investissement et fonctionnement Les recettes et les dépenses



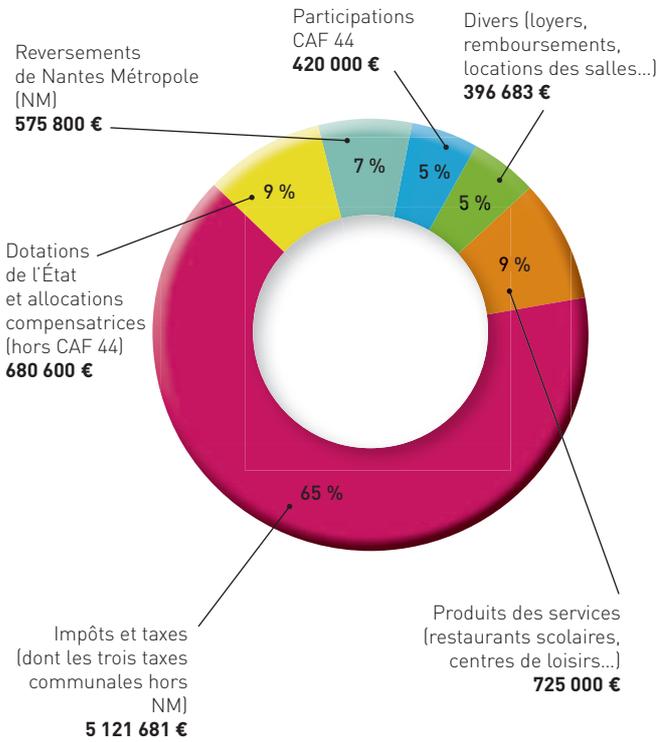
Ce que fait la ville, en 2018, avec 100€



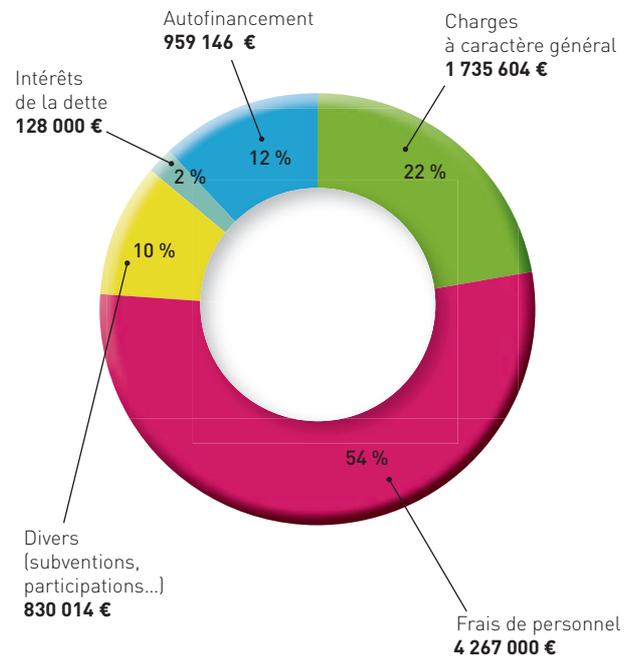
100€ au budget 2018 : d'où proviennent-ils ?



Recettes de fonctionnement

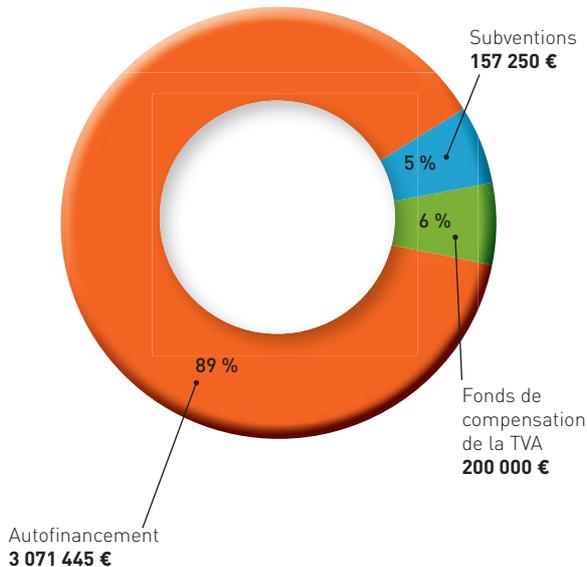


Dépenses de fonctionnement



Recettes d'investissement

(compris restes à réaliser de 2017)



Dépenses d'investissement

(compris restes à réaliser de 2017)

